



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

DOM-ROM : La Réunion

Question écrite n° 28022

Texte de la question

M. Patrick Lebreton interroge M. le ministre de l'agriculture et de la pêche sur les difficultés de la filière cannière à la Réunion. Voilà plus d'un mois que la situation s'envenime entre les agriculteurs de l'intersyndicale réunionnaise et les représentants de la DAF, le paroxysme ayant été atteint avec les actes de vandalisme constatés il y a quelques jours. Si les tensions sont vives, l'explication reste simple. Les exploitants agricoles se trouvent en effet confrontés à une alarmante hausse des prix des matières agricoles, l'engrais atteignant jusqu'à 670 euros/tonne. L'augmentation non négligeable du coût des intrants se répercute durement sur les activités agricoles, certains professionnels craignant d'être précipités vers la ruine. Si les difficultés que rencontrent les agriculteurs pour faire face à cette hausse des prix des intrants sont connues, aucune réponse fiable ne leur a été proposée pour le moment. Face aux craintes légitimes des professionnels agricoles, il se permet de lui adresser cette question afin de savoir quelles mesures sont envisagées pour assurer aux agriculteurs la capacité d'exploiter leurs terres. Ainsi, il lui demande s'il envisage un dispositif visant à ne pas faire peser sur les seuls agriculteurs la hausse des prix des intrants.

Texte de la réponse

Les planteurs de canne des départements d'outre-mer et de La Réunion subissent, comme tous les agriculteurs, des hausses importantes de leurs coûts d'intrants (engrais et produits de santé des plantes notamment). L'éloignement, l'insularité et la petite taille de leurs marchés respectifs amplifient les mouvements de hausse constatés. La filière canne de La Réunion dispose, par la mise en oeuvre de la convention canne du 4 juillet 2006, d'outils de régulation très importants de son fonctionnement. Ceux-ci ont permis de sortir par le haut de la très mauvaise campagne 2007 et d'amortir - en partie seulement - l'impact du prix des engrais sur le revenu des planteurs. Il est nécessaire de poursuivre l'effort d'accompagnement de la filière, la hausse des prix pouvant s'avérer structurelle. Aussi le ministère de l'agriculture et de la pêche a-t-il diligenté une mission d'étude et de propositions sur cette question particulière du prix des intrants à La Réunion. Les conclusions du rapport de cette mission seront largement partagées avec les professionnels de la filière afin de dégager de nouvelles marges de manoeuvre pour les planteurs.

Données clés

Auteur : [M. Patrick Lebreton](#)

Circonscription : Réunion (4^e circonscription) - Socialiste, radical, citoyen et divers gauche

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 28022

Rubrique : Outre-mer

Ministère interrogé : Agriculture et pêche

Ministère attributaire : Agriculture et pêche

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 22 juillet 2008, page 6272

Réponse publiée le : 2 septembre 2008, page 7529